Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 022-212202436-20261029-78_2026D-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL De la Commune de PLUSQUELLEC

Séance du 29 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-neuf octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Plusquellec, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Ludovic GUÉNÉGOU, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	15
Présents	11
Votants	11

Date de la convocation : 19 octobre 2026
Date d'affichage : 19 octobre 2026

Étaient présents : M. Ludovic GUENEGOU, M. Serge LE MADEC, M. Christophe LE MAOUT, Mme Catherine SINCLAIR, Mme Valérie LAGATTU, Mme Yvanne TOSSER, Mme Myriam LE GUYADER, Mme Audrey LEGARDEUR, M. Pierre AUFFRET, M. Ronan LE CREFF et Mme Lénaïg LE MANAC'H ;

Membres excusés : Mme Christelle JÉGOU et M. Thierry NOHAÏC ;

Membres non excusés : M. Christophe LOZAC'H et M. Maxime GUÉZÉNNEC ;

Procuration :
- Mme Christelle JEGOU a donné pouvoir à M. Ludovic GUÉNÉGOU.
- M. Thierry NOHAÏC a donné pouvoir à M. Ronan LE CREFF.

Mme Audrey LEGARDEUR a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n° 78/2026 :
Désignation d'un suppléant à la CLECT

Monsieur le Maire rappelle que le nouveau Conseil d'agglomération a institué la composition de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées lors de la séance du 14 avril 2026 (DEL2026-04-105).

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU).

L'objectif poursuivi par la CLECT est de s'assurer que les transferts de charges s'opèrent dans un climat de confiance entre les différentes parties prenantes en les associant à l'évaluation.

Pour cela, chaque commune dispose d'un représentant qui doit être désigné par le conseil municipal.
Monsieur le Maire précise que c'est Mme Christelle JÉGOU qui a été désignée comme représentant titulaire pour représenter la commune mais précise qu'il faut un suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DESIGNE Mme Yvanne TOSSER comme représentant suppléant à la CLECT au sein de l'agglomération.**

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Ludovic GUENEGOU

Le secrétaire de séance,
Audrey LEGARDEUR